



## Minimum garanti négocié mais non présent sur contrat

Par **Dam401**, le **29/04/2015** à **12:51**

Bonjour à tous,

J'aurais besoin d'un éclaircissement sur un sujet de minimum garanti à propos d'un contrat que je m'apprête à signer.

Je suis en possession d'un contrat de travail pour lequel un minimum garanti SMIC est assuré. Cependant durant la négociation, j'informe le responsable qui m'a proposé ce contrat que je ne peux accepter et demande un minimum garanti bien supérieur (équivalent à mon ancien salaire).

Le responsable de la société accepte ma demande mais refuse d'apposer la requête sur le contrat ou sur une annexe du contrat : il me propose de me faire un courrier à part ce qui permet à cette demande de rester entre lui et moi (sans faire de contrat à la tête du client) : c'est la raison qu'il m'a apportée afin de justifier son refus de le mettre directement dans le contrat ou une annexe à ce même contrat).

Ma question : quelle sera la valeur de ce courrier me garantissant un minimum garanti de salaire qui sera tout autre que celui indiqué sur le contrat de travail ?

Merci d'avance.

Damien

Par **P.M.**, le **29/04/2015** à **22:44**

Bonjour,

A condition que la lettre vous soit remise en même temps que la signature du contrat et que ce soit un engagement formel de l'employeur a priori, il ne pourra pas revenir dessus...

Par **Dam401**, le **30/04/2015** à **07:50**

Merci de votre reponse !

Bien à vous.

Damien